



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 79/2025** concernant une demande de crédit de CHF 42'000 TTC destiné à la réfection de la citerne de récupération des eaux pluviales de la Genolière

Date séance: 3.02.2026

Présents: André Darmon, Evelyne Fallet, Pascal Colombo, Grégory Favre, Gérald Girardet, Karine Kalcic, Roberta Genini, Eric Bocquet, Matthieu Balmer, Frédéric Von der Weid

Absents: Aucun

Suite à la demande présentée concernant le remplacement de la citerne située à l'alpage de la Genolière, la Commission des Finances a pris connaissance de l'état actuel de cette citerne et aux risques encourus si aucune action n'était entreprise.

- Selon le rapport technique fourni, la citerne actuelle est dans un état de dégradation avancée. Les problèmes identifiés comprennent une fuite significative qui altère la capacité de stockage d'eau, une déformation et un affaissement du toit posant un réel risque structurel et une dégradation générale due à l'âge et aux conditions environnementales de montagne.
- Ces déficiences compromettent non seulement l'approvisionnement en eau nécessaire aux activités pastorales et forestières, mais également la sécurité hydrique de l'alpage et son bon fonctionnement.
- Le maintien de cette citerne est vital pour prévenir des interruptions de service, des effondrements et des dommages supplémentaires qui pourraient engendrer des coûts supérieurs à long terme.

A préciser que cette réfection sera amortie à partir de l'exercice suivant la fin des travaux et ce sur 30 ans. Le contrat applique la norme SIA 118 offrant une garantie pour ces travaux de 2 ans, voire 5 ans en cas de défauts cachés.

Fondé sur ce qui précède, la Commission des Finances constate l'urgence et la nécessité d'engager des travaux de remplacement de la citerne et propose au Conseil d'accepter le préavis 79/2025 concernant la demande de crédit de CHF 42'000 TTC destiné à la réfection de la citerne de récupération des eaux pluviales de la Genolière

Fait à Genolier le 16 février 2026

Matthieu Balmer Eric Bocquet Roberta Genini Karine Kalcic Frédéric von der Weid
Rapporteure